



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel pour l'accès au
corps des attachés d'administration de
l'État**

Session 2022

Rédacteur

Cécile PARISY – Présidente du jury

**Cheffe du département transformation pour les objectifs de développement durable
CGDD**

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	4
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE	5
D. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	5
E. CONSEILS AUX CANDIDATS	6
III. L'ÉPREUVE ORALE	7
F. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	7
G. CONSEILS AUX CANDIDATS	7

Rapport général du président du jury

Cécile PARISY - Attachée principale d'administration de l'État

Examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État
session 2022

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Pour la session 2022 de l'examen professionnel d'attaché d'administration de l'Etat, 41 postes étaient ouverts au recrutement conformément à l'arrêté du 1er septembre 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts au titre de l'examen professionnel d'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat signé par le ministre de la Transition écologique.

La totalité des postes a été pourvu.

Les membres du jury ont pu constater la disparité dans la préparation des candidats et rappellent qu'il existe une offre de formation interne pour se préparer dans de bonnes conditions que ce soit pour l'écrit comme pour l'oral.

La dématérialisation des corrections des copies via l'outil SANTORIN a été reconduite. Des difficultés ont pu être signalées cette année. Pour améliorer la lisibilité des copies, il est recommandé d'écrire au stylo noir dans la mesure où les copies sont scannées.

Les épreuves orales se sont déroulées sur 4 jours, du lundi matin au jeudi après-midi, au SIEC à Arcueil, dans de bonnes conditions matérielles. (Premier candidat reçu à 9H30 – dernier candidat reçu à 16H30 sur une journée type) Les candidats de l'outre-mer qui le souhaitaient ont pu réaliser l'examen en visioconférence.

La présidente a assisté en tant qu'observatrice (sans poser de question au candidat) à une trentaine d'auditions dans les trois sous-jurys, composés chacun de trois membres, y compris lors des visioconférences qui ont été organisées dans les services pour des candidats de La Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe.

A. Textes réglementaires

L'arrêté du 4 mai 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère chargé de la transition écologique

B. Calendrier des épreuves

Ouverture des télé-inscriptions (à 12 heures, heure de Paris)	12 mai 2022
Clôture des télé-inscriptions (à 17 heures, heure de Paris)	16 juin 2022
Écrits	8 septembre 2022
Résultats admissibilité	à compter du 19 octobre 2022
Dossier RAEP	26 octobre 2022
Oraux	14 au 18 novembre 2022

C. Statistiques

- 747 inscrits dont seulement 532 présents à l'épreuve écrite.
- 123 admissibles, 114 éligibles
- Sur 114 candidats éligibles, 113 se sont présentés à l'épreuve orale.
- 86 femmes et 27 hommes
- Les notes s'échelonnent de 0 à 17,50.
- Après délibération du jury, le seuil d'admissibilité a été fixé à 12,5.
- Les notes de l'épreuve orale s'échelonnent de 6 à 18.
- Après délibération du jury, le seuil d'admission a été fixé à 62,10 points /100 au total en comptabilisant la note d'écrit (coefficient 2) et la note d'orale (coefficient 3), la note de 9 / 20 à l'oral étant éliminatoire.
- 41 candidats ont été déclarés admis.

Rappel le jury se prononce sur des résultats anonymisés puisque les résultats de l'écrit ne sont pas connus. La note de 10 à l'oral est un signal qui doit rester positif et doit permettre au candidat de se remotiver pour repasser l'examen et développer son potentiel

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste, à partir d'un dossier documentaire de 25 pages maximum, en la rédaction d'une note ou en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve, qui met le candidat en situation professionnelle, est destinée à apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel (durée : 4 heures, coefficient 2).

Le sujet consistait cette année en la rédaction d'une note sur le sujet du numérique écoresponsable.

« Vous êtes attaché(e) d'administration de l'Etat affecté(e) au secrétariat général d'une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Votre secrétaire général vous demande de rédiger une note, à l'appui du dossier documentaire joint, en prévision d'une prochaine réunion du comité de direction consacrée à la transition numérique sous l'angle environnemental afin de faire converger les transitions de façon concrète au sein de la DREAL et de porter l'exemplarité administrative.

Vous décrierez et illustrerez les enjeux de cette convergence, en particulier pour l'Etat.

Vous présenterez ensuite votre proposition d'un plan d'action local avec quelques exemples illustratifs pour une mise en œuvre opérationnelle, sans omettre les écueils à éviter afin de conseiller au mieux le comité de direction.

Votre note ne devra pas excéder 6 pages. »

D. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Pour la troisième année consécutive, l'épreuve consistait en la rédaction d'une note sur une thématique transversale : le « numérique écoresponsable ».

Certains candidats semblent ne pas avoir lu correctement le sujet qui comportait deux parties. Les candidats n'ont pas traité les écueils à éviter dans leur plan d'action qui globalement, n'était pas assez travaillé et souvent limité à la dimension de l'action publique écoresponsable, sans traiter spécifiquement du volet numérique. Certains candidats ont traité les enjeux uniquement dans leur introduction alors qu'ils auraient justifié une partie, un développement, en tant que telle. Beaucoup de rappels réglementaires ont remplacé

la mise en exergue des enjeux. Cela dit, le jury a été bienveillant sur les notes à l'écrit et le barème très précis pour chaque critère a été défini avec justesse.

Le jury aurait apprécié lire des copies qui structurent un plan permettant de lire le contexte, la problématique, les enjeux et objectifs pour proposer en deuxième partie une mise en œuvre dans la DREAL.

Il était intéressant de montrer la dualité du secteur du numérique et de mettre en avant la stratégie de la feuille de route « numérique et environnement » qui marque le lancement d'une nouvelle politique publique centrée sur la nécessité de faire converger transition écologique et numérique. La première partie pouvait notamment permettre de présenter l'importance de la prise de conscience de l'impact environnemental du numérique et du rôle de l'Etat exemplaire dans les réflexions et le développement d'une démarche de sobriété numérique: éco-conception (qualité de la fabrication, durabilité, obsolescence, reconditionnement) et aborder la réduction de l'empreinte liée aux usages.

Dans les exemples de mises en œuvre, pour le plan d'action, le jury attendait des éléments comme la formation des agents à l'impact du numérique, l'évaluation du bilan environnemental du numérique de la structure, la maîtrise de la politique d'achat en favorisant la durée de vie des objets, en mettant des mesures d'éco-conditionnalité dans les marchés (clause environnementale), la définition de règles de stockage numérique, etc. Cette dernière partie, qui permettait au candidat de faire des propositions, a malheureusement été souvent peu développée. De nombreuses copies se traduisent par un manque de hauteur et de « risque » sur les propositions à effectuer, lesquelles, lorsqu'elles étaient présentes dans la copie, se bornaient la plupart du temps en une redite des documents.

Les points du barème étaient répartis entre l'introduction, la présentation du plan, le développement avec plusieurs parties, la présentation de la copie, la syntaxe, la présence d'une conclusion, le respect de la longueur demandée.

S'agissant des meilleures copies, elles sortent vraiment du lot ; le sujet a été compris, les documents bien exploités et les propositions opérationnelles existantes.

S'agissant du niveau rédactionnel, la grammaire et l'orthographe étaient de bon niveau mais encore trop de copies utilisent les tirets et puces comme des idées qui ne s'articulent pas entre elles.

En synthèse, et comme l'année précédente, de nombreuses copies font ressortir un manque de mise en relief, d'appropriation du dossier, de nombreuses répétitions et un manque de prise de hauteur. Cela témoigne d'une analyse limitée des documents du dossier, avec des réponses très peu concrètes et qui ne vont pas assez dans le fond du dossier.

E. Conseils aux candidats

Les conseils déjà donnés aux candidats les années précédentes peuvent être largement reconduits et tout particulièrement les suivants :

- Veiller à la qualité rédactionnelle qui constitue un élément formel d'appréciation de la copie et un moyen d'en valoriser le contenu ;
- Rechercher à être synthétique et clair, de manière à dégager l'essentiel du sujet et de ses enjeux ;
- Se projeter dans le contexte opérationnel de la rédaction de la note afin de répondre à l'attente du destinataire qui est avant tout de disposer d'un support d'information et/ou d'aide à la prise de décision.

Il est attendu la production d'une note à la fois claire, lisible, bien structurée et revêtant un caractère opérationnel afin de constituer un outil d'aide à la décision.

Les candidats doivent pouvoir lire des notes administratives pour s'inspirer de modèles dans le cadre de leur préparation.

III. L'ÉPREUVE ORALE

Les épreuves orales se sont déroulées dans des conditions sereines et dans un souci partagé par les membres du jury d'assurer le meilleur accueil des candidats.

F. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Les membres du jury ont pu constater que, globalement, les candidats se sont préparés à cette épreuve.

Les meilleurs candidats à l'épreuve orale ont livré une prestation d'un très bon niveau : **mise en avant de leurs compétences, définition d'un projet professionnel, projection sur des fonctions d'encadrement, curiosité sur leur environnement professionnel, capacité de recul et de réflexion sur les politiques publiques du pôle ministériel.**

De manière générale, l'exposé de dix minutes est préparé et respecté par les candidats. Quel que soit le format retenu (exposé chronologique ou approche par thématiques), il est attendu une présentation dynamique, **une sélection par le candidat des actions qui mettent en avant ses compétences et son potentiel à occuper des fonctions de cadre A.** Il est essentiel de préparer cet exercice pour le maîtriser et pouvoir lancer au mieux l'épreuve orale. Il est recommandé de s'entraîner de nombreuses fois pour l'exposé et d'éviter absolument le « par cœur » afin que cet exercice s'apparente plus à une « conversation structurée ».

Comme déjà souligné lors des sessions précédentes, les membres du jury ont constaté chez de nombreux candidats l'absence de recul sur les actions exercées, la difficulté de les rattacher à une politique publique, l'absence de hauteur de vue, **un manque criant de curiosité sur leur environnement professionnel.**

Certains candidats ne maîtrisent toujours pas l'organisation et les missions des services du pôle ministériel.

Le positionnement en tant que manager reste aussi un point difficilement appréhendé par de nombreux candidats. Beaucoup semble loin d'une posture de cadre.

G. Conseils aux candidats

Les conseils déjà donnés les années précédentes sont encore renouvelés.

Préalablement à l'entretien, il convient de rappeler que le jury a pris connaissance du dossier RAEP. Il est lu en amont et sert de support à l'entretien. Même si dans l'ensemble ils sont de bonne qualité, certains candidats devraient mieux appréhender les annexes qu'ils choisissent de joindre, qui doivent être considérées comme une opportunité pour amener le jury à les questionner sur un sujet qu'ils maîtrisent. Certaines sont trop longues, denses et ne servent pas le candidat.

Le jury attend du candidat un exposé clair, structuré, mettant en valeur la cohérence de sa démarche et la réalité de sa motivation. Le candidat doit mettre en valeur ses expériences acquises avec recul et mise en perspective. Il est conseillé également que le candidat puisse se livrer un peu sur sa personnalité pour éviter tout caractère « désincarné » de sa prestation. Le candidat peut ainsi exprimer ce qu'il aime dans son travail, ce qu'il apprécie sur son poste, ce qu'il a appris à travers des expériences qui peuvent être des réussites ou des échecs.

Les candidats n'expriment pas clairement leur motivation à passer l'examen. Ils évoquent souvent un aboutissement plus qu'un rebond vers une seconde partie de carrière. **Le terme de carrière n'est d'ailleurs jamais évoqué.** Ils ne proposent pas de réflexion autour d'un projet professionnel. Ils ne se projettent pas sur un temps long en cas de réussite. Le jury est souvent contraint de questionner sur ces sujets pour équilibrer le manque d'engagement des candidats dans une perspective de carrière.

Le jury attend de voir devant lui un candidat sachant faire preuve de réflexion et de recul sur son activité professionnelle et sur les sujets afférents à son environnement de travail.

Lors de l'entretien, le jury recherche le potentiel du candidat comme futur cadre A et notamment ses capacités managériales. Dans cette perspective, le candidat doit s'être préparé à donner un contenu à la notion de management et à démontrer qu'il a une connaissance de ses enjeux et de ses leviers. Chaque candidat peut s'inspirer des managers qu'il a rencontrés et réfléchir sur la posture qu'il aimerait prendre en tant qu'encadrant. Certains candidats ont déjà managé ou manage une équipe mais ont parfois du mal à décrire leur fonctionnement : mise en place de réunion, délégation, organisation du travail notamment en télétravail, cohésion d'équipe, gestion des conflits. Le jury rappelle qu'il y a un Intranet dédié (le site métier manager) et des formations « nouveaux encadrants » et tout un parcours de professionnalisation pour grandir en compétences.

Il est impératif que les candidats se préparent mieux à la séquence de questions où ils apparaissent souvent en difficulté dès que l'on sort de leur sphère professionnelle propre ou de leur territoire ou périmètre. Le ministère a des enjeux nationaux et locaux. Les candidats de services déconcentrés ont à travailler l'organisation de l'administration centrale et réciproquement pour ceux qui travaillent dans une direction centrale métier ou au secrétariat général pour connaître l'organisation territoriale. Les questions relatives à l'actualité administrative et aux politiques publiques portées par le pôle ministériel doivent être anticipées.

Le jury conseille aussi aux candidats de discuter avec des collègues d'autres horizons, de faire preuve de curiosité avant l'épreuve pour élargir leur vision, connaître des métiers, des secteurs professionnels et mieux cerner les différents enjeux très nombreux couverts par le pôle ministériel.

Le jury conseille aussi au candidat de prendre conscience qu'il y a un changement de corps et de se renseigner sur ce qui est attendu d'un cadre A.

Il s'agit ainsi de bien rédiger le dossier RAEP avec une longueur raisonnable, travailler sa lettre de motivation rédigée, relire son RAEP avant l'oral et en vérifier la justesse des informations (certains candidats n'ont pas su rebondir à des questions posées sur leur dossier ce qui sème le doute pour le jury quant à la rédaction et l'effectivité des missions accomplies), bien se préparer à la méthodologie pour l'écrit, s'entraîner sur la présentation orale de 10 minutes, mettre en évidence un parcours (il ne s'agit pas de tout dire, surtout pour les carrières longues), préparer des questions plus larges de culture administratives liées au ministère et aux grandes lois d'actualité liées aux politiques publiques portées par le ministre, oser s'engager davantage dans les réponses, sachant que le jury n'attend pas de réponse type. Un esprit critique est souvent valorisé. Il convient aussi de sortir de la présentation chronologique qui ne met pas en relief les compétences, atouts et sans perspective. L'entrée par compétences peut être pertinente pour certains parcours. L'intérêt est essentiellement de trouver une présentation qui mette en valeur les compétences et de faire des choix stratégiques pour valoriser son parcours. Des acteurs RH et du réseau du conseil à l'agent peuvent aider à cela au-delà de la formation de préparation proposée par les CVRH.

Le jury rappelle également qu'il est nécessaire de bien écouter les questions.

Certains candidats n'ont pas su montrer une posture professionnelle : trouver le juste milieu entre répondre en un mot et mobiliser la parole trop longtemps.

L'examen est un projet et se prépare dans la durée. Il s'agit d'un véritable investissement.

Etre attaché d'administration, c'est avoir accès, tout au long de sa carrière, à une possibilité de métiers et d'évolution : dans la gestion d'une politique publique, en tant que chef de projet, dans des domaines spécifiques (rh, juridiques, économiques, sociaux), etc.

Le jury rappelle ainsi l'importance de lire les rapports de jury, de consulter le site concours du ministère, celui de la direction générale de l'administration de la fonction publique pour mieux cerner les carrières et parcours professionnels, de consulter l'intranet du ministère qui permet de mieux découvrir les directions et les politiques publiques.

La présidente du jury rappelle également que les jurys de concours assurent l'égalité de traitement des candidats et sont formés aux luttes contre les discriminations. La formation du jury est obligatoire et l'ensemble des membres signe une charte.
